

Le 12 octobre 2005

B2B Trust hausse le plafond du prêt accélérateur

Le montant maximal du prêt *Accélérateur 100 %* de B2B Trust a été majoré, passant de 50 000 \$ à 100 000 \$. Vos clients peuvent maintenant profiter d'un prêt maximal considérablement supérieur. Comme toujours, dans le cas de ce produit, il n'y a pas d'appel de marge, de frais d'administration, ni d'exigences relatives au dépôt initial.

La Standard Life et B2B Trust sont heureux d'annoncer une offre de lancement spéciale, qui sera en vigueur jusqu'au **15 novembre 2005** :

TAUX PRÉFÉRENTIEL plus ½ % sur tous les nouveaux prêts *Accélérateur 100 %* de plus de 50 000 \$

Après cette date, les taux seront ramenés au taux préférentiel plus 1¼ %.

Les prêts de moins de 50 000 \$ sont également offerts au taux préférentiel plus 1¼ %.

Lorsque vous présenterez une demande, assurez-vous d'utiliser [nos procédures](#) et [demandes de prêts](#) mises à jour.

Pour plus d'information, visiter la section [Programme de prêts B2B Trust](#) du Forum du producteur.

Profitez de cette offre! Discutez-en avec les clients qui pourraient être intéressés à contracter des prêts à des fins de placements cet automne.

Communications commerciales